



AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 438 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 325.2 DE FAÇON À MODIFIER L'ARTICLE 3.1.3.1 « DISPOSITIONS APPLICABLES AUX VOIES DE CIRCULATION A L'INTERIEUR OU À PROXIMITÉ DES FORTES PENTES »

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du 10 juin 2024 ;

QUE le Conseil de la municipalité de Nouvelle a adopté ledit règlement ci-haut identifié à la séance du 15 juillet 2024 ;

QUE la MRC d'Avignon a émis un certificat de conformité conformément aux exigences de la Loi en date du 14 août 2024 ;

QUE ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Nouvelle, le 23 août 2024.

Benoît Cabot
Directeur général et greffier-trésorier